

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an, 14 francs six mois, 7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIEN & Co, 20, rue de la Harpe. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIEN & Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 19 Mai 1866.

BULLETIN.

La Correspondance Havas nous dit que, d'après de nouveaux renseignements, la France, l'Angleterre et la Russie continueraient de rechercher les bases d'une conférence. L'Angleterre et la Russie ont demandé à la France de formuler les propositions qui deviendraient communes aux trois puissances qui se concertent. Les réponses des cabinets de Londres et de Saint Pétersbourg sont attendues.

On sait que les trois points mis en délibération sont la Vénétie, les duchés de l'Elbe et le Prusse allemand.

L'Autriche, mise dans la confiance du programme, aurait répondu, dit l'Indépendance belge, que, dans les duchés, elle ne voulait pas du suffrage universel, mais seulement d'une consultation des Etats, et que, dans la question de la réforme fédérale allemande, elle demandait l'exclusion de la base proposée par la Prusse. En ce qui concerne la Vénétie, le cabinet de Vienne désirerait savoir d'abord quelle compensation territoriale on lui offrirait.

En dépit de toutes ces affirmations, on se refuse généralement à admettre la possibilité d'un congrès. Les journaux officiels eux-mêmes n'y croient pas; le Constitutionnel résume ainsi la situation :

L'aspect général des choses en Allemagne et en Italie reste toujours le même; peu d'espoir dans le maintien de la paix, continuation des armements, efforts faits par la Prusse pour détourner les Etats secondaires de l'Autriche, efforts de ceux-ci dans le sens d'une médiation entre l'Autriche et la Prusse.

La télégraphie privée nous apporte la proclamation du feld-maréchal Benedeck à l'armée autrichienne sous ses ordres. Le maréchal annonce que son quartier-général est établi provisoirement à Vienne à partir du 15 mai. Il fait appel au nom du droit sacré de l'Empereur et de la patrie à la fidélité et à la bravoure de ses soldats.

« La résolution du sacrifice et l'enthousiasme de tous les peuples de l'Autriche nous conduiront, dit-il. Les sympathies et les espérances de tous ceux qui nous sont chers seront avec nous. A l'approche d'une lutte décisive pour le droit sacré de l'Empereur et de la patrie, l'armée autrichienne saura vaincre ou mourir avec honneur et fidélité. » Le ton exalté de ce document ne montre pas que l'Autriche soit disposée à se courber devant les exigences de la Prusse.

Il se produit en Prusse un fait dont la gravité n'a pas besoin d'être démontrée. Dans un grand nombre de localités urbaines et rurales, les citoyens faisant partie de la landwehr, ce qui correspond à notre ancienne garde nationale mobile, résistent généralement aux ordres de mise en campagne du gouvernement. Des collisions ont eu lieu entre la gendarmerie et les miliciens pour la plupart mariés et pères de famille. Cet incident plus que les jaseries diplomatiques, pourrait bien apaiser la fièvre belliqueuse de M. de Bismarck.

Si vous voulez vous battre, lui disent les marchands et les propriétaires, les ouvriers et les cultivateurs, battez-vous, mais laissez-nous tranquilles. L'argument est nouveau. Il est péremptoire.

J. REBOUX

Il existait, à la Chambre et dans le public, quelques incertitudes sur la portée du projet de loi relatif aux assemblées

départementales. Ces incertitudes sont dissipées maintenant. Dans la première séance consacrée par le Corps législatif à cet important débat, M. Vuitry a exposé le caractère réel, la tendance pratique de la réforme dont les conseils généraux sont l'objet aujourd'hui, ainsi que le seront bientôt les délégations municipales. Voici, d'après le Moniteur, les déclarations de l'honorable ministre :

« La pensée du gouvernement, en présentant ce projet de loi, a été d'étendre dans une large mesure les attributions des conseils généraux. Plein de confiance dans leurs lumières et leur patriotisme, il était convaincu qu'il pouvait s'en remettre à eux du soin de décider la plupart des affaires départementales. Mais en même temps, le gouvernement n'a jamais eu la pensée d'amoindrir par cette loi ni l'autorité du gouvernement lui-même, ni l'autorité des préfets qui sont ses délégués. Si quel'un des membres de cette Chambre croit que ce sera la conséquence et la portée de cette loi, loyalement, je lui demande de la rejeter.

« Ce ne sera pas son but, parce que telle n'a pas été sa pensée.

« Nous avons trouvé dans le sein de la commission des sentiments contraires aux nôtres, le désir d'étendre les attributions des conseils généraux, sans rien enlever au pouvoir politique de ce qui est nécessaire à sa force et à son maintien. Unis d'intentions et de but, il nous a été facile de marcher, dans ce travail, dans des voies de conciliation qui nous ont menés à un but utile, et que la Chambre sanctionnera par son vote. Nous avons facilement cédé à la commission toutes les modifications qu'elle nous a demandées sur le projet de loi quand elles avaient pour but d'étendre les attributions des conseils généraux.

« Quant à l'organisation de ces conseils, elle reste en dehors du projet de loi dont la Chambre est saisie. Le gouvernement tout en laissant aux conseils généraux une grande part d'attributions, entend retenir tous les droits, toutes les prérogatives que la législation actuelle lui concède, et il est convaincu que, au moment où il témoigne vis-à-vis des conseils généraux une confiance si grande et si sincère, la Chambre ne vaudra pas lui témoigner à lui des sentiments différents en lui retirant des pouvoirs qu'il croit nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité du pays. »

Le Corps législatif va être saisi d'un projet de loi sur le régime commercial de l'Algérie. Voici, selon des informations dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude, quelles seraient les dispositions de ce projet :

« Le En ce qui concerne les rapports de la colonie avec la métropole, il y aurait exemption de droits à l'entrée en France : 1° pour les produits naturels et fabriqués de l'Algérie; 2° pour les produits étrangers qui auraient acquitté dans notre possession l'intégralité des taxes du tarif métropolitain. Réciproquement, la franchise serait accordée en Algérie : 1° aux produits français, à l'exception des sucres bruts ou raffinés, qui resteraient soumis aux droits actuels de 40 et de 20 fr. par 100 kil.; 2° aux produits étrangers nationalisés en France pour le paiement des droits.

« Les exportations de l'Algérie pour l'étranger seraient régies, comme aujourd'hui, par le tarif métropolitain.

« Un régime de faveur serait réservé à certaines marchandises de la Tunisie du Sahara et du Soudan. »

Le bilan de la Banque de France est des plus satisfaisants si l'on songe aux difficultés contre lesquelles lutte actuellement la Banque d'Angleterre. L'encaisse n'a fléchi que de 520 à 514. Le portefeuille s'est accru à Paris de 19 millions et dans les succursales de 17; total 36 millions. La tendance générale à conserver la libre disposition de ses fonds se manifeste par une nouvelle augmentation des comptes particuliers qui se sont élevés à Paris de 240 à 261 millions et dans les succursales de 35 à 44 millions. La circulation des billets a augmenté de 3 millions et le compte courant du Trésor d'un million. Le chapitre des avances s'est élevé de 2 millions.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 17 mai, soir.

Le Wanderer apprend, de bonne source, qu'il y aura très-prochainement une assemblée plénière des ministres à laquelle assisteront les conseillers d'Etat, dans le but de prendre une résolution sur la question de la convocation d'une députation ad hoc de l'Empire. On dit qu'on a acquis la conviction, en haut lieu, que toutes les Diètes des pays, situés en deçà de la Leitha, se prononceraient pour une participation à cette députation, et on ajoute que le Chancelier autique de Hongrie étant entré en pourparlers avec les notabilités politiques de Pesth, pour savoir quel accueil cette mesure rencontrerait en Hongrie, serait revenu avec des résultats complètement favorables. La convocation très-prochaine de toutes les Diètes de l'Empire est donc considérée comme non douteuse et on croit qu'elle sera précédée de la publication d'un manifeste impérial.

Le Wanderer donne, d'ailleurs, toutes ces nouvelles sous réserve.

Vienne, 18 mai.

La proclamation suivante du feld-maréchal Benedeck vient d'être publiée :

« Quartier général de Vienne, 12 mai. Sa Majesté, notre très glorieux Empereur et maître, a daigné ordonner que je prenne le commandement de l'armée du Nord qui doit être formée. Mon quartier général, à partir du 15 de ce mois, sera établi provisoirement à Vienne. Ce jour-là, MM. les généraux, les troupes, les branches d'administration et les établissements militaires, faisant partie de cette armée, seront placés sous mon commandement.

Ayant fait mes preuves comme soldat fidèle et dévoué, je sais obéir avec joie à tout ordre impérial. Mais ce sentiment des devoirs se trouve encore animé cette fois par la conviction que chacun en particulier des membres de l'armée qui se réunit sous mes ordres apportera le plus grand dévouement pour repousser et combattre tout ennemi qui osera menacer inconsidérément et injustement notre auguste Empereur et maître, son illustre dynastie et sa monarchie, notre chère patrie.

L'armée sera réunie, sous son commandement organisé et équipée, belle, forte, vaillante, animée du meilleur esprit, l'esprit de l'ordre, de la discipline, de l'honneur et de la fidélité, de la bravoure et du dévouement absolu. L'œil de l'Empereur et son noble cœur suivront l'armée partout. La résolution du sacrifice et l'enthousiasme de tous les peuples de l'Autriche nous conduiront. Les sympathies, l'attente et les espérances de nos compatriotes et de tous ceux qui nous sont chers seront avec nous. Même à l'approche de la lutte décisive pour le droit sacré de l'Empereur et de la patrie, l'armée autrichienne pleine d'enthousiasme, et montrant la ténacité de la vieille Autriche, saura toujours vaincre ou mourir avec fidélité et honneur pour l'Empereur et la patrie.

Soldats ! je vous apporte pour cela tout mon cœur ardent de soldat, ma volonté de fer, ma suprême confiance en vous, ma très humble confiance dans le bon Dieu et la confiance que j'ai dans ma vieille fortune de soldat.

Avec Dieu, je vous salue, soldats, vous que la volonté et l'ordre de l'Empereur ont confiés à mon commandement et à ma sollicitude, je vous salue dans la ferme conviction que la bénédiction de Dieu ne fera pas défaut à notre juste cause, à notre fidélité, à notre bravoure, à notre constante persévérance.

Florence, 17 mai, soir.

On lit dans l'Opinion : « L'avenir de la nation allemande dépend des libéraux. Le déplorable conflit constitutionnel prussien ne doit pas leur faire oublier que l'intérêt vital et traditionnel de l'Allemagne est d'éliminer les influences hétérogènes de l'empire d'Autriche. Malgré les torts du gouvernement prussien, malgré l'attitude libérale prise occasionnellement par l'Autriche, les libéraux doivent saisir l'occasion unique que leur offre une puissance qui représente l'avenir allemand et dont la politique est nécessairement progressiste, tandis que la politique des Hapsbourg est

nécessairement réactionnaire. C'est le moyen le plus sûr de préparer l'avènement de la liberté. La cause de l'Italie et de l'Allemagne est identique : nationalité et liberté. L'Allemagne doit suivre l'exemple de l'Italie qui n'a pas hésité à se rallier à la maison de Savoie, dont la mission en Italie était identique à celle de la Prusse en Allemagne.

Madrid, 17 mai, soir.

Depuis samedi, la Chambre tient des séances de nuit pour la discussion du budget.

Berlin, 18 mai.

La Prusse s'est assurée définitivement de la neutralité du Hanovre.

Des négociations engagées avec les villes libres permettent d'espérer un résultat analogue.

Trois corps d'armée formant un effectif total de 80 à 90,000 hommes, sont concentrés sur les frontières de la Saxe.

Berlin, 18 mai.

Le prince Frédéric-Charles prend le commandement en chef de la première armée (dite saxonne).

L'armée pour la Silésie est en voie de formation. On croit que si les hostilités éclatent le roi se rendra en Silésie accompagné du ministre de la guerre.

Les généraux commandants des divisions d'infanterie sont déjà nommés. Les commandants des divisions de cavalerie ne le sont pas encore parce qu'on formera des divisions de cavalerie spéciales ainsi que cela a été fait dans les dernières campagnes par l'armée française.

On assure que le Grand-Duc de Mecklembourg fournira à l'armée prussienne une division d'infanterie Mecklembourgeoise.

Aucune résolution définitive n'a été prise au sujet du contingent cobourgeois placé, en vertu d'une convention militaire, sous les ordres de la Prusse. Une participation directe à la guerre dépendrait de la décision du duc de Saxe-Cobourg auquel ces troupes ont prêté le serment de fidélité.

Londres, 17 mai.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Compte du Trésor, 154,392 liv. st.; comptes particuliers, 5,105,135 liv. st.; portefeuille, 10,099,042 liv. st. Diminution : Réserve des billets, 4,219,495 liv. st.; encaisse métallique, 832,335 liv. st.

Florence, 17 mai.

Il est inexact que l'Autriche ait retiré des troupes de Vénétie. 200,000 Autrichiens sont en Vénétie sur le pied de guerre et les préparatifs continuent avec activité.

Les journaux ne croient pas au succès du Congrès. De nombreux jeunes gens sont arrivés de Vénétie pour s'enrôler dans l'armée italienne. Les journaux publient les nominations de plusieurs chefs du Corps des volontaires; ce sont tous d'anciens officiers garibaldiens.

La municipalité de Mantoue a invité les habitants à s'approvisionner pour six mois. Il est arrivé en Vénétie beaucoup de chevaux venant de la Hongrie.

Florence, 17 mai, soir.

La Chambre des députés a repris aujourd'hui la discussion de l'article concernant l'impôt sur la rente.

M. Correnti a déclaré maintenir l'article, au nom de la Commission, en proposant qu'il fut applicable seulement dans le deuxième semestre de 1866.

Le ministre des finances a combattu de nouveau cette proposition.

La Chambre a adopté l'article de la Commission par 145 voix contre 141. Il y a eu 2 abstentions.

Berlin, 17 mai, soir.

Le Roi a tenu, ce matin, une Conférence militaire avec le ministre de la Guerre, et les généraux de Moltke, Warschleben, Hindersin, Alvensleben et Treskow.

On dit qu'en cas de guerre, le grand Duc de Mecklembourg-Schwerin accepterait un commandement dans l'armée prussienne. — Le Hanovre a donné des explications satisfaisantes. Il offre de garder la neutralité armée.

Berlin, 17 mai, soir.

Les bruits de Congrès exercent, provisoirement, sur les populations, une in-

fluence calmante. Les préparatifs militaires n'ont éprouvé aucun ralentissement. Les réunions de troupes s'effectuent avec un ordre parfait. Dans les cercles militaires, on attache une médiocre importance aux nouvelles concernant le Congrès. La Conférence de Bamberg aurait produit à la Cour, une impression moins défavorable qu'on ne s'y attendait. On croit savoir que, non-seulement la Bavière ne partira, mais aussi le Hanovre et le Mecklembourg, ne sortiront pas de la neutralité armée. Les rapports de la Prusse avec la Russie, ont conservé leur caractère traditionnel d'amitié de famille. On apprend que les troupes autrichiennes, qui n'ont été mises sur le pied complet de guerre que depuis leur arrivée à la frontière, manquent encore de colonnes millionnaires.

Berlin, 18 mai.

La Conférence de Bamberg, après avoir pris connaissance des propositions de la Prusse, a émis l'avis que de nouvelles instructions devaient être données aux représentants des gouvernements allemands près la Diète; elle s'est prononcée ensuite pour la mobilisation de l'armée fédérale, accompagnée d'une déclaration portant que la Confédération prendrait le parti de celui qui serait attaqué.

Berlin, 18 mai.

Le roi a reçu ce matin le prince royal, qui, après ce qu'on annonce, commandera le 5^e et le 6^e corps d'armée. On dit que le duc Guillaume de Mecklembourg est nommé au commandement de l'avant-garde et qu'il est déjà parti ce matin pour Sorau (province de Brandebourg).

EXTRAIT

du procès-verbal de la Séance du Conseil municipal du 11 mai 1866.

M. LÉO-CART-DUVILLIER sur la question du Collège.

(Suite et fin. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX de 18 mai)

Ouvrons maintenant le rapport de la commission et cherchons quelles sont les garanties qu'il nous présente au point de vue de l'instruction et de la surveillance extérieure. Il y est dit :

« Comme garanties pour les familles, comme éducation morale et religieuse, il est incontestable que les honorables prêtres de St-Charles sont au-dessus de tout éloge pour leur zèle et leurs soins. Pour les études latines principalement, ils obtiennent des résultats qui, le plus souvent, trouvent leur récompense dans les succès des élèves qu'ils ont formés, quand ces mêmes élèves entrent dans n'importe quelle autre institution. Il en est de même des classes de français.

Vous avouerez, Messieurs, qu'on peut en dire tout autant d'un pensionnat ou d'un collège de second ordre; chaque établissement d'instruction peut toujours se flatter d'obtenir des résultats et d'avoir de bons élèves en tête de ses classes, ce n'est pas un argument. On sont vos chiffres, citez des noms, donnez-nous la liste des lauréats que vous avez produits dans les concours généraux; prouvez-nous au moins que lorsqu'un élève ordinaire occupe, par exemple, chez vous le numéro-5, quittant votre établissement pour entrer dans un lycée y conserve à peu près le rang qu'il occupait dans vos compositions littéraires et scientifiques? »

« Si les sciences, dites-vous, n'ont guère jusqu'à présent dépassé les notions élémentaires, la faute n'en est pas à l'organisation de l'établissement, mais bien aux parents qui retirent leurs enfants dès l'âge de 13 ou 14 ans, pour les envoyer dehors en pension. D'où il résulte, que l'on peut croire que l'instruction scientifique, dans notre collège, n'est pas assez complète! »

Tout peut faire croire le contraire et les parents en retirant de bonne heure leurs enfants ont été meilleurs juges que vous; si vous nous proposez une réorganisation c'est que vous trouvez que celle qui existe n'est pas bonne, et en effet je serais bien

(9)